15ème legislature

Question N°: 16013	De Mme Christine Pires Beaune (Socialistes et apparentés - Puy-de- Dôme)		Question écrite	
Ministère interrogé > Premier ministre		Ministère attributaire > Premier ministre		
Rubrique >État	Tête d'analyse >Sondage de la présidence de la République	Analyse > Sondage de la prés République.	Analyse > Sondage de la présidence de la République.	
Question publiée au JO le : 22/01/2019 Réponse publiée au JO le : 05/03/2019 page : 2079				

Texte de la question

Mme Christine Pires Beaune interroge M. le Premier ministre sur les commandes de sondages et le recours aux cabinets de conseil par l'Elysée. Dans le rapport annuel de la Cour des comptes relatif aux comptes et à la gestion des services de la présidence de la République, rendu public le 24 juillet 2018, il est précisé qu' « il n'a pas été réalisé de sondage d'opinion, ni fait appel à un cabinet de conseil » par l'Elysée pour l'exercice 2017. Elle lui demande de lui indiquer si tel a été le cas également pour l'exercice 2018.

Texte de la réponse

Au titre des dépenses de communication, la Cour des comptes relevait en page 11 de son rapport sur les comptes et la gestion 2017 qu'il n'avait pas été réalisé de sondage d'opinion, ni fait appel à un cabinet de conseil en 2017. Il en a été de même en 2018 au titre des dépenses de communication de la présidence de la République.